



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PEL

Question écrite n° 31329

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la question de la transmission d'un PEL (plan d'épargne logement) pour les couples pacsés. En effet, alors que le titulaire d'un PEL peut en céder les droits aux membres de sa famille (ascendants, descendants, frères, soeurs, oncles, tantes, neveux et nièces), il n'est pas autorisé à le transmettre à son partenaire pacsé. En conséquence, il lui demande quelle mesure le Gouvernement compte prendre pour faire cesser cette injustice.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31329

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8296

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)